

SESSION 2021
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN D'USINAGE

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Épreuve E33 - Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

Contenu du dossier

- ✓ 1 U33 Dossier réponses partie 1
- ✓ 1 U33 Dossier technique partie 1
- ✓ 1 U33 Dossier réponses partie 2
- ✓ 1 U33 Dossier technique partie 2

Compétences sur lesquelles porte l'épreuve :

- C21 – Établir un processus d'usinage
- C32 – Mettre en œuvre un moyen de production
- C43 – Effectuer la maintenance systématique de premier niveau

Tous les documents sont à rendre par le candidat (y compris ceux non exploités par celui-ci).

Ces documents ne porteront pas l'identité du candidat, ils seront agrafés à une copie d'examen par le surveillant.

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN D'USINAGE	SUJET	Session 2021
Épreuve : U33 – Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	Code : 2106 TU 33 1	Page : 1/1